

Conduite à tenir pour les Pompes Funèbres

Recommandations à l'attention du PERSONNEL SOIGNANT pour la prise en charge du corps d'un patient infecté par le virus SARS-CoV2, décédé dans un établissement de santé :

- PREVENIR le service de la chambre mortuaire et le service de brancardage.
- REGLES D'HYGIENE : précautions STANDARD et COMPLEMENTAIRES DE TYPE AIR ET CONTACT
 - o Revêtir les équipements de protection individuelle (EPI), selon la procédure de prise en charge d'un patient infecté par le virus SARS-CoV2.
 - o Dans la chambre où a été hospitalisé le défunt.
 - o Dans le service de médecine légale (le cas échéant).
- PRISE EN CHARGE DU CORPS :
 - o Toilette du corps : réaliser la toilette mortuaire, sans eau, dans la chambre. Utiliser des serviettes et gants à usage unique. Les gants de toilette doivent être pré-imbibés d'une solution nettoyante et conçus pour être utilisés sans eau et sans rinçage. Le nécessaire à toilette sera éliminé dans la filière DASRI.
 - o Brancard : faire amener, devant la porte de la chambre d'hospitalisation, un brancard préalablement recouvert d'un drap à usage unique et une housse mortuaire étanche et hermétique.
 - o Déposer le corps du patient sur le drap du brancard, identifier le corps de l'identité du patient et le recouvrir avec le drap.
 - o Envelopper le corps (et le drap) dans la housse mortuaire étanche hermétiquement close.
 - o Identifier l'identité du patient sur la housse.
 - o Nettoyer la housse mortuaire avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent, puis rincer la housse à l'eau du réseau avec un autre bandeau de lavage à usage unique à éliminer dans la filière DASRI.
 - o Désinfecter la housse avec de l'eau de javel à 0,5 % avec un temps de contact de 1 minute (ou tout autre produit virucide selon la norme NF 14476) avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

Ces étapes seront effectuées par les soignants ayant réalisés la toilette mortuaire. Si la corpulence du défunt le nécessite, elles pourront requérir l'aide de brancardiers, qui devront alors revêtir les EPI adéquats.

- o Transférer le corps sur le brancard et dans sa housse en chambre mortuaire.

- BIONETTOYAGE DE LA CHAMBRE :

Les mesures préconisées dans l'avis de la Société française d'Hygiène Hospitalière du 7 février 2020 relatif au traitement du linge, au nettoyage des locaux ayant hébergé un patient confirmé à SARSCoV2 (2019-nCoV) et à la protection des personnels doivent être appliquées.

Recommandations à l'attention du PERSONNEL FUNERAIRE (chambres mortuaires) :

- REGLES D'HYGIENE : précautions standard lors de la manipulation de la housse, comprenant une hygiène des mains avant et après manipulation de la housse étanche et l'usage d'EPI (Surblouse et gants à UU).
- SOINS DE CONSERVATION : aucun acte de thanatopraxie ne doit être pratiqué.
- NE PAS OUVRIR la housse.



- MISE EN BIÈRE : le corps doit être déposé en cercueil simple (répondant aux caractéristiques définies à l'article R. 2213-25 du code général des collectivités territoriales) et la fermeture définitive du cercueil réalisée sans délai.